© Drogues Info Service - 17 juin 2025 Page /

Vos questions / nos réponses

drogué à mon insu / intoxiqué

Par density Postée le 29/09/2022 21:13

Bonjour, voilà hier j'ai été mangé chez ma mère qui est un genre de perverse même si je l'oubli périodiquement. Bref je pense qu'elle m'a drogué à mon insu (et ce n'est pas la première fois que je me dis), avec une substance type médicamenteuse (en fait j'avais le goût léger dans la bouche, avec une salivation excessive (besoin de cracher) en allant courir l'après midi et j'ai été pris d'une fatigue incroyable au bout de quelques kilomètres seulement, ça ne peut pas être du à de la déprime ou autre je me connais et suis sportif). Le seul média c'est dans un verre d'eau. Pas de goût ou autre. Ca mets dans un état second fatigue mal de crâne acouphène respiration moins tonique que d'habitude, un peu de cogitation (mais le gros mal de crâne même là ce soir, j'ai très rarement mal au crâne et un tout petit peu de doliprane le fait passer, là non (c'était hier midi donc 24h + et toujours un gout dans la bouche et une sensation désagréable (j'ai fait de l'insomnie mais peut-être du à des reviviscences type traumatique car cette vieille folle était très agressive hier). Je vais surtout me méfier et acter de beaucoup moins la voir. Je me le suis dis très souvent. C'est un ancien médecin donc elle a peut-être encore la possibilité de faire des ordonnances. J'ai failli aller aux urgences juste pour faire un test mais ayant un passif en psychiatrie (ou j'avais déjà eu l'impression qu'elle m'avait drogué... avec un type de 'délirogène', un peu comme un hallucinogène léger..), j'ai préféré éviter. Est-il possible de faire un test toxicologique plus tard (un mois j'ai lu ?) pour se faire une idée plus juste ? Avez-vous une idée du type de substance que cela pourrait être? Merci

Mise en ligne le 04/10/2022

Bonjour,

Vous nous écrivez car vous pensez avoir été drogué à votre insu par votre mère. Vous nous décrivez une sensation de malaise inhabituelle après avoir déjeuné chez elle. Sensations désagréables qui auraient duré plus de 24h.

Vous souhaitez savoir comment procéder à un dépistage et vous souhaiteriez en savoir plus sur la nature des médicaments susceptibles d'être en cause.

Lorsqu'une personne pense avoir été droguée à son insu ou avoir fait l'objet d'une soumission chimique, il est recommandé de déposer plainte auprès de la police ou de la gendarmerie. Cette plainte va permettre d'accéder à une Unité Médico-Judiciaire (UMJ), compétente en matière de prélévements et d'analyses. Cependant, il est

à noter que ces prélévements sont faits à titre conservatoire ce qui signifie que l'analyse ne se fait pas dans l'immédiat. C'est en fonction de la procédure judiciaire que les prélévement peuvent être analysés. Si votre souhait est de connaître les résultats rapidement, cette démarche ne vous le garantit pas car elle est dépend de la justice.

Pour les personnes qui ne souhaitent pas déposer plainte, il est possible d'avoir recours à un laboratoire expert. Les analyses sont à la charge de la personne, elles sont coûteuses (entre 1500 et 3000 euros) et ne constituent pas de preuve sur le plan légal.

Il existe également des dépistages rapides de drogue en vente libre mais qui ne dépistent pas les médicaments.

Quoi qu'il en soit, vous trouverez en bas de page un lien vers le Centre d'Évaluation et d'Information sur la Pharmacodépendance-Addictovigilance (CEIP-A) de Paris. Ce service est compétent sur les questions de soumission chimique. Vous pouvez les contacter pour être informé et conseillé au mieux sur les démarches possibles à mettre en place.

Nous vous transmettons également un lien vers le site de France victime qui est une association d'aide aux victimes et un dernier lien vers une liste des laboratoires experts fournis par l'ANSM.

En ce qui concerne le temps d'élimination par l'organisme des médicaments c'est plusieurs jours dans les urines notamment. Il existe aussi les dépistages capillaires qui permettent un mois après la repousse des cheveux d'effectuer un prélévement.

Enfin, il ne nous est pas possible de vous apporter une réponse précise quant à la nature éventuelle d'un médicament que vous auriez pris à votre insu. Dans les études concernant les soumissions chimiques on retrouve un pourcentage important de médicaments de la famille des benzodiazépines, des sédatifs ou encore des anti-histaminiques.

Si vous avez d'autres questions à propos de cette situation, notre service est accessible au 0800 23 13 13 (appel anonyme et gratuit) tous les jours de 8h à 2h ou par tchat via notre site internet de 14h à minuit du lundi au vendredi et de 14h à 20h les week-ends.

Bien cordialement

Pour obtenir plus d'informations, n'hésitez pas à prendre contact avec les structures suivantes

En savoir plus :

- France victime Liste laboratoires experts